



Titre : Promotion et prescription de l'activité physique adaptée par le médecin généraliste

Cible : Médecins généralistes libéraux

Durée : 3 h 30

Justificatif : Le décret paru le 30 décembre 2016 et en vigueur depuis le 1er mars 2017 autorise le médecin généraliste à prescrire de l'APA pour les patients ayant une affection de longue durée.

Pour autant, les modalités de prescription et le suivi d'une APA initiée requiert des compétences spécifiques pour pouvoir en assurer une promotion efficace et sécurisante.

L'objectif de cette formation est d'apporter aux médecins généralistes les compétences nécessaires à la promotion, la prescription et le suivi d'une activité physique adaptée pour les patients devant en bénéficier.

Objectifs :

- 1) Déterminer les profils de patients devant bénéficier d'une promotion à l'APA
- 2) Identifier les freins et levier potentiels à la promotion d'APA pour les profils abordés précédemment
- 3) Etablir une prescription d'APA individualisée et sécurisante
- 4) Appréhender le suivi d'un patient au cours d'une APA